

SAINT - GERVASY

Réunion du Conseil Municipal du 10 décembre 2019

Présents : Joël VINCENT, Sylvie ROSEN, Claude LUNA, Bernadette FERCAK, Serge PAREDES, Yohann SADARGUES, Mathieu BOUE, Denise CLARION, Thierry EUZIERE, Marie MARTINEZ, Pascale MERCIER, Elian SALANÇON, David WILLIAMS.

Absents représentés :. Pascale CHANIAL, Martine PLOYE.

Absents : Bruno BARRE, Nathalie BUSSI, Frédéric CILLER, Marie-Ange PARERE.

Renforcement électrique « Les Horts : Le Conseil municipal approuve le remplacement du transformateur « Les Horts », route de Redessan, proposé par le Syndicat mixte d'électrification du Gard suite aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques avenue Frédéric Mistral et compte tenu de la saturation de celui-ci.
Les travaux se montent à 50 286,11 € HT et sont entièrement pris en charge par le SMEG.

Création et suppression de postes: Suite à la commission administrative paritaire du 9 avril 2019, un ATSEM principal de 2^{ème} classe change de grade et devient ATSEM principal de 1^{ère} classe . Le Conseil approuve la suppression du premier poste devenu inutile et la création du deuxième devenu nécessaire.

Tableau des effectifs : après avis du comité technique du 24 octobre 2019, le tableau des effectifs est actualisé : 5 postes à temps complet et 3 à temps incomplet non pourvus, devenus inutiles sont supprimés.

Fonds de concours Nîmes métropole : Le Conseil approuve la prévision des travaux éligibles aux FDC à faire parvenir à Nîmes métropole pour l'année 2020. Il s'agit de deux projets non réalisés en 2019 et toujours envisagés : projet « Cœur de village » et projet « vidéoprotection ».

Subvention course pédestre : Une subvention exceptionnelle de 400 € a été attribuée à l'association CAP Bombonera pour l'organisation de la course annuelle dite « course des 3 collines ».

Convention stade intercommunal : la construction de vestiaires et l'entretien du stade a fait l'objet d'une convention arrêtant notamment les participations de chacune des 4 communes du club de football intercommunal, au prorata de leur nombre d'habitants. Pour Saint-Gervasy la participation se monte à 12 376,88 € par an pendant 10 ans.

Convention CEP : Nîmes métropole a mis en place un service de « Conseil en Energie Partagé » destiné à doter les communes de compétences techniques pour la maîtrise de l'énergie et le développement d'énergies renouvelables. La commune approuve la nouvelle convention cadre.

Passeport-été : la commune décide d'adhérer cette année encore au dispositif « passeport-été » mis en place par la ville de Nîmes, qui propose une multitude d'activités aux jeunes de 13 à 23 ans pour un prix de 26,50€.

Séjour au ski : Le Conseil approuve l'aide de 150€ octroyée aux jeunes de moins de 18 ans (dans la limite de 5 jeunes) qui souhaitent participer au séjours de ski organisés par les Francas du Gard en février, au Collet d'Allevard et à Orcières Merlette.

Cessions parcelles SNCF : Le Conseil décide de ne pas acquérir les parcelles délaissées par la SNCF le long de la voie ferrée, quartier Mandaillan AV 31, AV 49, AV 50, AV 60 et AV 62.

Autorisation pâturage : l'autorisation de pâturage donnée à M. Tavelle pour ses chevaux, est reconduite pour un an dans les mêmes conditions que pour 2019.

PLU : choix d'un bureau d'étude : Le conseil, examine les propositions reçues suite à la consultation organisée pour la 1^{ère} modification du PLU. C'est la proposition de ASE qui est retenue pour un montant de 6 950€ HT. La deuxième proposition (SCE Montpellier) se montait à 14 900€.

Rapport sur l'eau : Serge PAREDES commente le rapport annuel fourni par le service eau assainissement de Nîmes métropole concernant gestion de l'eau et de l'assainissement. Ce rapport est tenu à la disposition du public à l'accueil de la Mairie.

Divers : en fin de réunion, des informations sont apportées au Conseil municipal :

- Concernant le nombre de délégués au Conseil communautaire pour le prochain renouvellement: celui-ci reste à 1 pour la commune.
- Concernant le débroussaillage obligatoire : l'ONF a rencontré les propriétaires d'habitations en zone exposée aux incendies pour leur expliquer ce qui était attendu d'eux pour respecter la loi. La commune a également des obligations le long des chemins communaux les plus fréquentés.
- Concernant les travaux ENEDIS : ils ont commencé par des forages horizontaux pour passer sous l'autoroute et vont continuer par l'enfouissement des gros câbles pour la mise en réseaux des différents postes de transformation.